



SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME, le 29 juillet 2017

387, route de Cavaillon
Coustellet - 84660 MAUBEC

Tél. 04 90 76 90 70

Fax 04 90 76 80 51

contact@azur-distillation.com

Objet : Attestation de droit de réalisation de la station d'épuration

Je soussigné, M. Jean-Claude ANTHOINE, Directeur Général de la société AZUR DISTILLATION, atteste que la dite entreprise est propriétaire des terrains suivants :

Commune	Section	Parcelle	Surface parcelle (m ²)	Surface exploitée AZUR BIOTRAITEMENT (m ²)
SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	CA	295 (en partie)	36 044	3 580
		296 (en partie)	4 349	3 200
		397 (en partie)	10 900	9 640
TOTAL			51 293	16 420

La société AZUR BIOTRAITEMENT, représentée par son Directeur Technique, M. Franck LE NET, a sollicité notre société pour réaliser sur ces dites parcelles une station d'épuration assurant le traitement des effluents vinicoles de caves vinicoles de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur. Conformément à l'article R181-13 du Code de l'Environnement, nous attestons que la société AZUR BIOTRAITEMENT dispose du droit de réaliser sur ces parcelles son projet conformément à ce qui est présenté dans la Demande d'Autorisation Environnementale.

A Saint-Maximin-La-Sainte-Baume,

Le 29 juillet 2017



SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE DISTILLATION
387, route de Cavaillon 84660 MAUBEC
Tél. 04 90 76 90 70 - Fax 04 90 76 80 51
Le Directeur Général

AZUR DISTILLATION

Les Distilleries Coopératives des Vignerons du Grand Sud

Société Coopérative Agricole

SIRET: 419 706 023 00019 - APE: 1101Z - TVA: FR 75 419 706 023 - RCS AVIGNON 98 D 310 - AGRÉMENT N° 2733